

Compte rendu du conseil d'école élémentaire
vendredi 6 novembre 2015, 19h.

Etaient présents :

Mme BILLEN, maire adjointe commission scolaire
Mme COUTADEUR, référente scolaire à la mairie
Mmes GUENARD, FERREIRA, LEGER, ROMEU, RAMBAUD, NASSE, EVEILLARD enseignantes.
Mrs BUI DU Y DAN, CHANON, NOUGUES, LE QUERNEC, LEGER enseignants.
Mmes JOUSSET, GAGNEAU, RONDI, TOURNIER, HAY, M. COUDERC, parents d'élèves FCPE
Mmes TROUTIER, AUFFRET, BESSE, KUMM, parents d'élèves élus non constitués en association.
Mme ROY, directrice de l'école élémentaire et présidente du conseil.

Etaient excusés:

M. DORIZON, Maire
Mme MAUCORPS, DDEN
Mme DURAND, parent d'élève FCPE

Etaient absents :

M. FOISSARD, coordonnateur enfance/jeunesse
M. MIQUEL, directeur CLE
Mme FARJAUDOU, enseignante

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 3^{EME} CONSEIL D'ECOLE (DU 03/06/14) :

L'équipe enseignante remercie la mairie pour ce qui a été fait depuis le dernier conseil d'école.

Un point quant aux sujets restés en attente suite au dernier conseil est fait :

- Le portail entre la petite cour et la grande cour a été installé, Mme Roy a des clés pour les enseignants qui souhaitent l'utiliser. Un chemin devait être fait assez rapidement pour pouvoir accéder à ce passage sans risque de salir ensuite les salles de classe. Mme Bilien précise que ce n'est pas possible en gravillonné car cela doit être conforme aux normes PMR (en dur, largeur 1,20m, ...) donc le délai de réalisation va être plus long que prévu. Il est demandé aux animateurs d'emprunter également ce passage avec les enfants (midi et après 15h45) pour désengorger le hall du bâtiment principal.
- Remplacement des fenêtres de la classe de Mme Farjaudou et du bâtiment des CM2 : le devis était en attente avec la société Plastalu. Mme Bilien attendait le choix des enseignants sur le type de fenêtre à poser, sachant que les rénovations futures reprendront ce même choix pour une question d'harmonisation. Mme Nasse opte pour des fenêtres coulissantes plutôt qu'oscillo-battantes. Pour le bâtiment des CM2, une réflexion plus approfondie avec un cabinet d'architectes est en cours.
- La porte de secours de l'ABCD a été remplacée courant septembre.

2. BILAN DE LA RENTREE :

Mme Roy remercie Mme Rambaud et M. Chanon pour avoir assuré l'intérim lors de cette rentrée scolaire et la fin de l'année précédente pendant son congé maternité.

• **Résultats des élections de parents :** Le taux de participation est en baisse par rapport à l'an passé : 30.1% (an passé : 34.4%). 2 associations de parents étaient candidates : la FCPE obtient 6 sièges, les parents non constitués en association obtiennent 4 sièges.

• **Effectifs** Il y a actuellement 265 élèves répartis sur 10 classes.

L'école accueille cette année Mme Ferreira en CP/CE1 et M. Le Querneq sur la décharge de direction en CM2.

• **La réforme des rythmes scolaires** est appliquée depuis l'an dernier, les horaires de l'école sont :

- Les lundis, mardis, et jeudis : 8h30 - 12h00 / 14h00 – 15h45
- Les mercredis matins : 8h30 – 12h00
- Les vendredis : 8h30 – 12h00 / 14h00 – 15h15.

Mme Bilien précise que le PEDT a été validé par la CAF et la DSDEN récemment. Elle nous informe qu'il y aura une commission sur les rythmes programmée début décembre. Elle sera consacrée à un premier bilan sur les NAP mises en place depuis la rentrée, bilan qui sera fait en partie grâce au retour des questionnaires remis aux familles d'enfants participants.

• **Rased** : Les enseignantes du RASED apportent leur savoir-faire auprès d'élèves du cycle 2 en priorité. Mme Ronteix (maître E) s'occupe des apprentissages (principalement maths et français) et Mme Barrillet (maître G) s'occupe des comportements (du « devenir élève »). Pour l'instant, seule Mme Barrillet intervient dans l'école malgré des demandes faites pour les 2 types d'aides. La psychologue scolaire du secteur est Mme Fournier.

- **Règlement intérieur de l'école** : Suite à une question des parents, il est expliqué ce que signifient des « mesures d'encouragement au travail » dans l'article 5, puis le règlement est approuvé. Il sera mis en ligne sur le site de l'école et collé dans les cahiers de liaison après ce conseil d'école.

3. PROJET D'ECOLE :

- **Les actions du projet d'école** : Un nouveau projet va être élaboré cette année, l'équipe enseignante a commencé le travail de bilan du précédent, le nouveau sera finalisé d'ici début janvier. Les axes de ce nouveau projet seront relativement proches du précédent.
- **Les APC** : Les Activités Pédagogiques Complémentaires remplacent, depuis 3 ans, maintenant l'aide personnalisée. 36h annuelles pour les enseignants. 1h max/semaine pour un élève.
3 types d'APC : Aide aux élèves dans les apprentissages ; Aide au travail personnel/méthodologie ; Activités prévues par le projet d'école ou de classe.
Elles sont assurées le midi, en général les lundis et vendredis, de 12h à 12h30, sauf pour les CP qui les font de 13h30 à 14h.

4. ACTIVITES PEDAGOGIQUES :

- **ABCD** : Mme Roy remercie les parents volontaires pour l'encadrement. Ils permettent d'avoir une plage par semaine avec la salle informatique. Cette année, toutes les classes de l'élémentaire bénéficient d'un créneau. Sur les deux horaires proposés aux grandes sections (maternelle), seule la classe de Mme Cotton souhaitait en bénéficier. M. Chanon remercie également Mme BON qui nous aide depuis plusieurs années pour couvrir les livres et actuellement pour le problème de logiciel de gestion de la BCD.

Le festival du livre sera cette année organisé du 9 au 13 novembre. Il est, comme habituellement, géré par les enseignants. Grâce aux achats réalisés, l'école obtient une dotation en livres qui permet de bénéficier de nouveaux ouvrages pour la BCD ou les classes.

Les parents d'élèves se proposent pour participer lors de tels événements. Les enseignants expliquent que les besoins se situent plutôt dans la gestion de la BCD, notamment suite au problème de logiciel. Les parents d'élèves proposent d'aider à couvrir les nouveaux livres et éventuellement pour rentrer les livres dans la nouvelle base de données (quand le logiciel sera changé).

- **Musique** : Mme Merlier intervient 30 ou 45 minutes par classe et par semaine pour celles et ceux qui le souhaitent.
- **Anglais** : Comme ces dernières années, une assistante en langues étrangères a également été demandée. Il y a de plus en plus de demandes des écoles et de moins en moins d'étudiants anglais qui viennent intervenir. Nous avons donc une assistante : Elizabeth Maricie, américaine. Elle intervient d'octobre à décembre sur les classes du cycle 3 en complément de l'apprentissage de l'anglais mis en place par chaque enseignant.
- **Piscine** : les 2 classes de CP, la classe de CP/CE1 et les CE1 de la classe de CE1/CE2 bénéficient de 12 séances de 40 minutes effectives dans l'eau, à la piscine de Breuillet, depuis mi-septembre jusqu'aux vacances de Noël.

La classe de CE1, celles de CM1/CM2 et CM2 sont prévues pour le 2nd semestre. Cependant, avec le changement de communauté de communes, l'école ne devrait plus bénéficier des séances à partir de janvier (car prises en charge précédemment par la CCA). Il est encore possible de bénéficier de ces séances mais seulement si la mairie finance. Mme Bilien ajoute que des explications précises seront fournies dès que les négociations en cours sur le sujet auront abouti.

L'équipe enseignante précise que, si aux termes des négociations toutes les classes ne peuvent bénéficier de la natation scolaire, la priorité sera ? donnée aux CP/CE1. Pour cette année, la classe de CE1 sera évidemment prioritaire également puisque les autres enfants de CE1 y seront allés au 1^{er} semestre.

- **Rencontres USEP** : Comme depuis quelques années, toutes les classes de l'école participent à des projets et rencontres organisés avec l'USEP : les classes de cycle 3 se sont engagées dans le projet Scola-foot et les classes de CM dans le projet Scola-Tennis. Les classes de cycle 2 feront la randonnée USEP.

- **Cross de l'école** : il a eu lieu le vendredi 16 octobre. Les enseignants remercient M. LEDU pour la préparation du stade et Mme Bilien pour la préparation de cet événement en amont. L'équipe est actuellement en train de faire un bilan de cet événement qui a eu lieu pour la 1^{ère} fois en octobre. La décision pour l'an prochain sera donnée aux conseils d'école suivants.

Des « rumeurs » circulent quant à la participation d'une seule classe de GS, les enseignants tenaient à préciser que les 2 classes étaient invitées à y participer, par un mail datant du 02/09. La non-participation d'une classe est liée à un problème interne à l'école maternelle.

- **Bilan Fête des enfants** : elle s'est très bien déroulée. L'an prochain, elle aura lieu le mercredi 29 juin. Le conseil des délégués sera réuni sur ce thème avant pour avoir l'avis des enfants.

- **Conseil des enfants** : Les délégués de classes ont été élus la semaine suivant les élections de parents (du 12 au 16 octobre). Les élèves ont pu utiliser le matériel électoral laissé en place pour l'occasion. Les délégués

seront réunis le 20/11 pour revoir le règlement de la cour.

- **Sorties / Marché de transport** : Le marché n'étant plus obligatoire à partir de janvier (le transfert du CLE au niveau de la CCEJR réduit le montant global des dépenses en transport enlevant le caractère obligatoire du marché). Le choix est donné aux enseignants entre continuer le fonctionnement en marché ou revenir au système de mise en concurrence en demandant 3 devis différents. Les enseignants préfèrent cet ancien système afin de réduire les coûts par sortie et ainsi permettre aux élèves d'en faire plus, même si cela engendre un travail plus important pour les enseignants qui devront donc faire la démarche supplémentaire de recherche des 3 devis.

- **Informatique** : Les 6 classes non pourvues de TNI du CP au CE2 vont être équipées pendant les vacances de Noël. Ainsi toutes les classes de l'école seront dotées de ce matériel qui permet un travail vraiment différent, plus ludique et motivant pour les élèves. Mme Bilien précise que c'est la société GEMS qui a remporté le marché des ordinateurs portables pour piloter les TNI et que c'est la société Signal qui a remporté celui des TNI. Les ordinateurs seront livrés dès que possible. Mme Roy demande s'il est possible de livrer en même temps les logiciels d'utilisation des TNI.

GEMS : Une demande d'intervention de la société de maintenance est faite depuis septembre. L'intervention devient urgente. Mme Coutadeur l'avait déjà contactée, elle devait rappeler l'école. Elle va la relancer à ce sujet.

5. FINANCES :

- **Dotation municipale** : Elle s'élève à 35 € par enfant pour les fournitures (+ environ 20 € par enfant globalisés pour acheter le matériel commun) ; 50 € par enfant pour les sorties (30€ pour les animations et 20€ pour les transports). Mme Roy remercie la mairie de maintenir ce niveau de dotation permettant de réaliser les différents projets faits tout au long de l'année.

- **Coopérative** : Mme Rambaud en est la trésorière. Mme Roy l'en remercie.

- Recettes : Subvention FCPE (utilisée pour l'achat d'une partie des clés USB offertes aux CM2), photos individuelles et de classes (35% des recettes sont reversés à l'école), vente des programmes pour la fête des enfants, contributions versées par les parents en début d'année.

- Dépenses : subvention ABCD, lots pour le défi maths (livres), lots pour la fête des enfants et tombola, coupes et médailles pour le cross, financement des divers projets et sorties de classe, complément pour les clés USB offertes aux CM2,...

6. ACTIVITES PERISCOLAIRES :

- **Etude** : Depuis cette rentrée, 5 classes sont ouvertes les lundis et jeudis de 15h45 à 17h15 (parfois 6 classes sont nécessaires le jeudi). 4 classes les mardis et 3 classes les vendredis de 15h15 à 16h45.

L'étude est assurée par des enseignants : Mmes Romeu, Léger, Farjaudou, Ferreira, Cotton, Roy et Mrs. Chanon et Nougès.

Mme Roy demande s'il est possible d'avoir la liste réactualisée des enfants avec les coordonnées des personnes à joindre. Mmes Bilien et Coutadeur répondent que cela sera fait.

Un problème est soulevé : il y a parfois un décalage entre ce qui est noté sur la feuille et ce que répond l'enfant lors de l'appel du matin effectué par un animateur ou Mme Paquet. Dans ce cas, un point d'interrogation est noté. Les enseignants en charge de l'étude précisent qu'il faut que ce problème soit résolu et qu'une réponse soit apportée à l'enseignant de l'enfant en question avant 15h45, sinon les professeurs chargés de l'étude ne peuvent savoir s'ils doivent avoir ou non l'enfant concerné, d'où un problème de responsabilité. Il faut donc que l'inscription soit vérifiée au plus tôt après l'appel du matin (dans les fiches d'inscription ou appel aux parents).

Mme Bilien rappelle le règlement intérieur de l'étude : en cas de modification, il doit y avoir appel des parents la veille au plus tard au service périscolaire sinon l'enfant va à l'étude. Les enseignants précisent que l'idéal est un mot écrit dans le cahier de liaison de l'enfant : ainsi dès l'appel du matin, l'élève peut montrer son justificatif.

Mme Bilien ajoute que dès la rentrée 2016 le système de gestion des inscriptions étude et cantine sera plus simple et plus réactif car informatisé et accessible aux parents par internet.

Les parents souhaitent savoir si une étude (ou cantine) annulée est décomptée quand ils ont prévenu. Mme Bilien déclare que c'est le cas à la condition qu'un justificatif médical soit fourni en mairie suite à l'annulation (et non pas à l'école, aux professeurs).

ATTENTION aux inscriptions : avant le 21 du mois précédent.

- **Cantine**: Mme Bilien informe qu'une commission des menus aura lieu très prochainement.

7. SECURITE :

- **L'exercice incendie** du 1^{er} trimestre a été effectué le 11/09 sans problème particulier.
 - **Portail** : Les enseignants rappellent leur engagement de vérifier la fermeture des portails au début de leur service : 8h20 et 13h50.
- Les mêmes demandes que l'an dernier quant à leur fermeture systématique sont formulées.

8. TRAVAUX :

Les travaux reformulés en ce début de conseil sont de nouveau demandés dans leur ensemble. Les enseignants notent toujours leurs demandes de travaux dans le cahier laissé en salle des maîtres à destination du service technique.

Mme Bilien informe que le grand pin derrière la salle des maîtres va être abattu car infesté de nids de chenilles processionnaires. Mme Roy précise qu'il peut y en avoir également dans l'arbre de la petite cour mais qu'il n'est pas souhaitable de l'abattre pour garder de l'ombre, un élagage serait préférable.

- **Projet site scolaire** : Madame Bilien présente le projet pluriannuel concernant l'évolution des groupes scolaires et du centre de loisirs. La mairie a souhaité restructurer le site scolaire en 3 pôles : un pôle périscolaire, un pôle école maternelle et un pôle école élémentaire. 3 cabinets d'architectes sont en concurrence pour l'élaboration de ce projet. Il concernera en priorité la construction d'un nouveau centre de loisirs (l'idée de le déplacer est abandonnée), la construction d'une nouvelle cantine pour la maternelle et la réhabilitation de l'annexe. Cette première phase devrait être réalisée pour 2017.

9. QUESTIONS DIVERSES :

- **Changements suite à la sectorisation de la commune dans la CCJER** : Les parents souhaitent savoir si le collège de secteur pour Boissy restera le même suite au changement de communauté de communes. Mme Bilien explique le choix de la mairie de rejoindre la communauté de commune « Juine et Renarde » et les implications pour le scolaire. Elle explique que le collège de secteur est du ressort de l'inspection académique, que les personnels communaux du périscolaire passent sous le contrôle de la CCJR et que le fonctionnement de l'école dépend du PEDT qui est toujours du ressort de la commune et qu'il est validé pour une période de 3 ans.

Les parents demandent s'il y aura harmonisation avec les autres communes de la CC pour travailler le mercredi matin ou le samedi matin. Mme Bilien répond que le choix du mercredi matin est valable pour la durée du PEDT, et qu'il reste de la compétence de la commune.

Jeu : Les trois premiers parents qui laisseront le message suivant sur le répondeur de l'école : « J'ai lu le compte-rendu, avec leur nom, gagneront un jeu de société.

Collation de 10h : Les parents souhaitent avoir des précisions quant au déroulement de la collation du matin et leur contenu. Mme Roy précise que cette collation a été mise en place l'an dernier à la demande des parents élus, la matinée étant rallongée certains enfants avaient faim dans la matinée. Elle ajoute qu'elle n'est absolument pas obligatoire mais de la responsabilité des parents et qu'il n'y a pas de contrôle sur ce qu'emmènent les enfants. Par contre, les enseignants peuvent interdire certaines collations si elles ne sont pas adaptées. S'il y a, un jour, une demande des parents pour la supprimer, les enseignants acquiesceront.

Mme Rondi demande où en est la demande de réalisation d'une rampe pour l'accès aux personnes à mobilité réduite aux classes de CM2. Mme Bilien déclare que cette rampe doit respecter les normes PMR. Le projet présenté est trouvé inadapté (trop large, trop pentu, emprise sur la cour) par les enseignants. M Nougues propose de faire la rampe le long de sa classe donc sur le côté. Mme Bilien déclare que la mairie va essayer de trouver rapidement une solution plus satisfaisante, mais que les normes PMR sont contraignantes.

Le compte rendu sera diffusé sur le site de l'école élémentaire dont voici l'adresse : <http://blog.crdp-versailles.fr/elemboissysoussaintyon> ; et distribué aux familles qui le souhaitent.

Mme ROY fera passer un mot dans les cahiers pour prévenir les parents dès qu'il sera disponible.

Le prochain conseil d'école se réunira mardi 15 mars 2015 à 19h.

La Directrice,
Madame ROY

